

COMMUNE DE CHALAUTRE LA GRANDE

Compte-rendu de la réunion

du CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2011

L'an deux mille onze, le 8 juillet, 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sur la convocation qui lui a été adressée le 1er juillet 2011, sous la présidence de Madame Isabelle Gobron, Maire,

Etaients présents : MM Isabelle Gobron, Henri Arnou, Eveline Dion, Francis Ravion, Michèle Pannier, Jean-Marie Dargent, Fabienne Benoist, Claude Mauroux, Roger Patenère, Lionel Simard, Yoann Simard, Antoinette Regnault, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des collectivités territoriales .

Absents excusés : Gilles Masson ayant donné procuration à Isabelle Gobron,
Francis Balenghien ayant donné procuration à Henri Arnou
Marc Jacob. ayant donné procuration à Francis Ravion,

Secrétaire : Fabienne Benoist,

Le PV du 30 mail 2011 est approuvé.

Communauté de communes.

Vu la proposition de la CDCI concernant le rattachement de la commune à la communauté de communes du Provinois transmise par M. le Préfet,

Le conseil constate qu'il n'y a d'autre choix pour notre commune **que son** rattachement à la CC du Provinois.

Mme le Maire fait état de ses rencontres avec le Président et le directeur de la Communauté du Nogentais et expose que les limites administratives du département et de la région restent des obstacles quasiment impossible à franchir.

Contrat rural.

L'assemblée est informée de la décision favorable du Conseil général pour le projet de contrat rural et de l'aide d'un montant de 105 000 € qui est accordée à la commune à ce titre. Le dossier a également été transmis à la région;

Rapports annuels du délégataire concernant l'eau et l'assainissement.

Les rapports eau et assainissement proposés par VEOLIA sont présentés,

Les points plus particulièrement abordés sont: la régularisation administrative par une DUP (déclaration d'utilité publique) avec Saint Nicolas la Chapelle pour le périmètre de protection de la station de pompage en liaison avec l'ARS de l'Aube; une réhabilitation du réservoir; la pose de vannes de coupures afin d'éviter de couper l'ensemble de la commune pour les réparations de fuites; la consolidation du chemin d'accès à la station d'épuration pour faciliter le passage des camions hydrocureurs.

Il est rappelé que le contrat d'affermage eau avec Véolia arrive à échéance le 31 décembre 2011 et qu'en conséquence un appel d'offres pour un nouveau contrat sera réalisé avec l'aide du cabinet Merlin.

Convention d'assistance juridique.

Mme le Maire propose à l'assemblée municipale de passer une convention avec la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl) d'avocats Eric Landot et associés pour une mission d'assistance juridique.

Le conseil municipal,

vu le projet de convention,

après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer cette convention entre la commune

et la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (Selarl).

Questions diverses

Recrutement d'un adjoint administratif pour la mairie

Le contrat de Mlle Julie Junk est confirmé.

Eoliennes.

L'assemblée est informée de l'arrêté pris par le Préfet de Seine et Marne pour l'enquête publique concernant la demande de permis de construire présentée par EDF/Energies nouvelles pour l'implantation d'un parc de 5 éoliennes et d'un poste de livraison sur notre commune. Cette enquête se déroulera du 3 octobre au 4 novembre.

Versement de la subvention « Terres Vives » au SYTRADEM.

Vu l'attribution des subventions au titre du contrat « Terres Vives » accordé en 2001 par le Conseil général de Seine et Marne et le Conseil régional d'Ile de France,
Vu l'acceptation de la prorogation de cette autorisation de programme en 2006,
Le Conseil municipal demande au Conseil général de Seine et Marne et à la Région Ile de France de respecter sa parole et de subventionner le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM dans les conditions annoncées sur le panneau d'informations apposé sur le chantier par les autorités régionales

Forêt communale: remise en état de coupe.

Par la lettre en date du 1er juillet du directeur de l'agence de Fontainebleau de L'ONF, le conseil est informé qu'une remise en état est prévue, à la charge de l'acheteur et que plusieurs relances ont été faites auprès de l'entreprise qui a confirmé son intervention prochaine.

Ecole: Permis vert.

54 élèves ont été récompensés pour leur permis vert qui symbolisait le respect des règles de vie à l'école durant l'année scolaire.

Subvention complémentaire à la coopérative scolaire.

Vu la distribution de permis verts symbolisant le respect des règles de vie à l'école durant l'année scolaire;
Considérant que les récompenses ont été payées par la coopérative scolaire de Chalautre la Grande;
Considérant que cette dépense aurait due être prise en charge par le budget communal;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 412 € pour le paiement des récompenses;
les crédits correspondants, provenant du 61522, sont à inscrire au 6574.

Ecole maternelle;

L'assemblée est informée du mauvais état de la toiture de la classe maternelle.

Écoulements de boues

Roger Patenère fait état des coulées de boues en provenance de la jachère de Marc Jacob au niveau de la maison de sa fille qui se sont produites à 2 reprises lors d'orages.
Mme le Maire confirme sa demande d'intervention de l'exploitant sur cette parcelle des Arrichauds.

Décisions modificatives de régularisation.

Vu les observations de Mme le Trésorier de Provins concernant des anomalies de comptes budgétaires des budgets 2011,
Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide les modifications de régularisations suivantes:

Comptes à changer	à	Crédits ouverts	Nouveaux comptes	Crédits ouverts
M14				
1325 110	opération	9000	13258 opération 110	9000
211		0	2118	0
618		1000	6188	PLUS 1000 *
6416		20000	64168	20000
648		1000	6488	1000
M49				
1022		194,31	10222	194,31

* Le compte 6188 existait avec une prévision budgétaire de 1000 €:
la nouvelle inscription du 6188 est donc de 2000 €

Isabelle GOBRON	Henri ARNOU	Eveline DION	Francis RAVION	Michèle PANNIER
Jean-Marie DARGENT	Fabienne BENOIST	Claude MAUROUX	Roger PATENERE	Gilles MASSON
Lionel SIMARD	Francis BALENGHIEN	Yoann SIMARD	Antoinette REGNAULT	Marc JACOB